

Département du CHER

République Française

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08

e-mail : mairie@beffes.fr

site : www.beffes.fr

ARRETE N° AR2026013

Portant fermeture exceptionnelle du cimetière communal de Beffes

Le Maire de la commune de Beffes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-8 et suivants relatifs à la police des cimetières :

Considérant que, pour assurer la sécurité des usagers durant la capture du/des blaireaux, le cimetière communal doit être fermé au public durant cette intervention exceptionnelle.

ARRETE

Article 1^{er} : Le cimetière communal de Beffes sera fermé au public du mardi 24 mars à 9h00 au vendredi 27 mars à 12h00 afin de procéder à la capture du/des blaireaux responsables de nombreuses dégradations.

Article 2 : L'accès ne sera autorisé qu'au piégeur agréé n° 18-3928 ainsi qu'au personnel technique de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché aux entrées du cimetière et sur le site de la mairie.

Article 4 : Monsieur le Maire de Beffes est chargé de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation sera transmise à la gendarmerie de Baugy.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à BEFFES, le 24/03/2026

Le Maire,
Olivier LE CAM

